

50 000 euros pour un mineur non accompagné, mais Amandine est morte de maltraitance dans l'indifférence

écrit par Maxime | 23 janvier 2025



Amandine est morte à 13 ans et sa mère dont le procès se tient devant la Cour d'assises de Montpellier vient d'avouer qu'elle en était la responsable, après des années de

maltraitance et de privations extrêmes.

Amandine est morte de faim, parce qu'elle a été privée délibérément d'aliments, était frappée, enfermée dans un débarras. Ses frères et soeurs lui glissaient quelques aliments sous la porte...

Il s'agissait d'une famille de 8 enfants issus de 3 pères différents.

La mère tenait une onglerie (sorte de salon d'esthétique), elle est française d'origine portugaise, elle a un compagnon tenant un centre de contrôle technique. Des gens « parfaitement insérés » socialement...

Quant aux enfants, ils avaient tous reçu de beaux prénoms, des prénoms qu'on donne à des enfants qu'on a l'intention d'aimer. « Amandine » est dérivé d'Amanda, littéralement « qui doit être aimée » en latin.

Ils s'appellent Jérémy, Cassandra, Amandine... des prénoms harmonieux au rythme ternaire, rythme auquel est associé une certaine noblesse, une certaine grandeur, Ethan ou Ambre...

On ne peut pas rester indifférent au regard d'Amandine, à son discret sourire, qui dégagent beaucoup de maturité. Cette enfant a grandi trop vite, son calvaire l'a rendue très vite adulte, elle a dû perdre tôt l'innocence de l'enfance.

Amandine était l'enfant mal aimée de sa mère depuis toujours. Elle la tenait loin d'elle en la plaçant dans un internat.

Tout a basculé en 2020 pendant le confinement Covid.

Ce confinement, qui a traumatisé la population après 3 ans de Macron, qui avaient déjà mis nos nerfs à rude épreuve, a fini par faire péter les plombs pour de bon à des gens qui avaient déjà des prédispositions à partir en vrille...

C'est dans cette ambiance confinée qu'a basculé définitivement le sort de cette adolescente qui suscite immédiatement la sympathie. On ressent une impression de gâchis immense et on compatit à tant de souffrances.

Alors il y a des services sociaux à foison en France, et surtout des associations subventionnées de toutes parts ; une Education nationale qui est le premier budget en personnel de l'Etat mais personne n'a pu sauver Amandine. En revanche, 50 000 euros par an sont dédiés à chaque migrant « mineur non accompagné ».

L'Education nationale n'a-t-elle pas parmi ses premiers devoirs celui de veiller aux enfants, les accompagner et les protéger ?

Bien sûr qu'il s'agit d'instruire, mais il s'agit aussi de créer du collectif pour affermir le ciment républicain, d'accompagner l'enfant afin d'éviter qu'il développe, au moins pendant les 16 premières années de sa vie, des risques de devenir un adulte malfaisant ou incapable de se protéger.

Le savoir délivré par l'Education nationale doit pour l'enfant être une arme pour sa vie d'adulte. Une arme pour se protéger, une arme pour se défendre, une arme pour progresser dans ses études et obtenir un emploi.

Amandine n'a jamais pu s'extraire de son carcan, elle n'a jamais pu appeler à l'aide, personne ne s'est assez intéressé à elle.

Les articles de la presse subventionnée par l'argent public qui abordent timidement ce point sont, comme par hasard, réservés à leurs abonnés !

Il me semble pourtant que cette information est primordiale pour l'édification du citoyen et ne devrait pas être traitée comme un « supplément » réservé aux abonnés de tel ou tel journal/torchon.

Mais le peu qu'on peut lire confirme que la machine administrative n'a pas été assez énergique pour sauver Amandine. Certains ont vu des signaux mais cela n'est pas remonté assez vite, assez loin...

Des signalements en pagaille, trois saisines du juge des enfants, un rapport alarmant du collègue un an avant le drame, dont on ignore s'il avait été transmis à l'Inspection académique... « Ce dossier est tout simplement ahurissant », estime Isabelle Debré, présidente de l'Enfant Bleu, l'une des quatre associations de protection de l'enfance qui se sont constituées partie civile pour identifier les dysfonctionnements ayant conduit au décès d'Amandine. « Ce qui est singulier dans ce dossier, c'est l'âge de cette petite, morte à treize ans alors qu'elle était scolarisée en internat, que les alertes étaient remontées... Il y avait tout ce qu'il fallait pour la sauver.

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/amandine-13-ans-torturee-et-affamee-par-sa-mere-y-a-t-il-eu-des-failles-dans-la-protection-de-lenfance-20-01-2025-EWTZFHLUPFCOTOQUZJBKM076N0.php>

Une voisine adolescente avait enregistré les cris d'Amandine pour les faire écouter à sa mère qui n'entendait paraît-il que les petits oiseaux chanter...

Même si cette affaire fend le coeur, je n'arrive pas à avoir de haine contre la mère, Sandrine Pissara. Cette personne avait visiblement un gros problème. Une intervention énergique de l'Etat aurait peut-être pu l'aider à entreprendre un gros travail sur elle-même. En tous cas, l'enfant aurait pu lui être retiré définitivement. Désormais, il est trop tard.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/montpellier/proces-de-la-mort-d-amandine-oui-avoue-enfin-la-mere-en-entendant-un-enregistrement-de-l-adolescente-la-suppliant-d-arreter-les-coups-3095398.html>

<https://www.midilibre.fr/2025/01/22/jai-abdique-le-pere-damandine-fred-eric-flores-a-repondu-tant-bien-que-mal-aux-questions-de-la-cour-et-des-avocats-12462064.php>

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/amandine-morte-de-faim-a-13-ans-les-remords-et-la-douleur-de-son-pere-partie-civile-au-proces-4900306>

Pourtant, « **10 ans avant sa mort, Amadine était déjà maltraitée** si l'on en croit ses bleus, ses absences à l'école **et ses troubles du comportement qui étaient consignés dans des notes par ses enseignants de maternelle** ».

Le président Éric Emmanuelidis estime que « *les enseignants ont fait le job* » tout comme les médecins. **Une enquête pour maltraitance a été ouverte 2014, puis classée sans suite l'année suivante par la Juge aux affaires familiales qui s'est appuyée sur le rapport de l'experte psychologue.** Cette dernière a estimé, entre autre, que Sandrine Pissara était très à l'aise pour parler de ses enfants et que leur relation était chaleureuse. Commentaire acerbe du président : « *On ne peut pas dire qu'elle ait eu beaucoup de nez* ».